

*Privilège—M. Diefenbaker*

Mais lorsqu'on nous dit qu'on abuse des questions inscrites au *Feuilleton*, je ne voudrais pas appuyer ces propos car, en réalité, nous recevons une grande quantité de demandes de contribuables canadiens d'inscrire telle ou telle question au *Feuilleton* de la Chambre, car ils n'ont pas reçu des fonctionnaires la réponse aux questions qu'ils leur avaient posées.

Par exemple, lorsqu'on veut connaître le prix payé par le gouvernement pour la location de bureaux dans tel ou tel édifice d'une certaine ville du Canada, je pense qu'on paye les fonctionnaires pour donner la réponse et éviter les pertes de temps pour rechercher les réponses ou les renseignements désirés.

Monsieur le président, comme le vice-premier ministre le disait tout à l'heure, il arrive également que c'est un gaspillage d'argent que de répondre à des questions qui ne devraient même pas être posées, parce que les honorables députés pourraient eux-mêmes trouver les réponses dans les rapports des divers ministères. Il nous a dit que c'était un gaspillage d'argent et de temps. Si l'on veut parler d'économie, je pense qu'on devrait réfléchir très sérieusement sur le grand nombre d'heures que les fonctionnaires dépensent pour préparer des paperasses qui remplissent nos casiers postaux de choses insignifiantes, inutiles. Quant aux choses utiles, on est bien prêt à en recevoir et à en lire, mais tous les jours nous recevons une quantité considérable de choses inutiles qui sont un gaspillage de temps, de papier et d'argent. On devrait jeter un regard de ce côté-là également afin de vérifier s'il n'y a pas abus dans ce domaine ou si on ne paie pas des gens inutilement pour le plaisir d'écrire des choses qui sont d'intérêt très secondaire.

Monsieur le président, je suis en faveur que nous continuions à utiliser cette formule, ce moyen d'information, afin d'obtenir du gouvernement les renseignements que nous devons obtenir, et dont nous avons besoin lorsque nous voulons renseigner les contribuables qui nous posent des questions. Voilà pourquoi je m'oppose à ce que le gouvernement ait l'autorité de déterminer quelles questions doivent être posées ou refusées, parce que même les ministériels posent de nombreuses questions. Je trouve cela tout à fait normal. Depuis qu'on a adopté la coutume que les députés de la majorité peuvent poser des questions lors de la période de questions orales, personne ne se scandalise, parce qu'ils sont considérés comme des députés au même titre que tout le monde. Lorsqu'ils posent des questions inscrites au *Feuilleton*, je ne suis pas scandalisé de cela non plus. Je ne voudrais pas qu'on soit scandalisé du fait qu'il y a un très grand nombre de questions qu'ils posent au *Feuilleton*, mais je voudrais bien qu'on fasse l'impossible pour tâcher d'y donner une réponse intelligente, de façon à satisfaire le député qui a posé la question. Tant et aussi longtemps qu'on voudra vivre en démocratie et respecter réellement les responsabilités des députés, il faudra que le gouvernement accepte que les questions continuent d'être inscrites au *Feuilleton* et qu'on leur donne une réponse. La question est importante mais la réponse l'est aussi.

Monsieur le président, voilà la pensée du député de Bellechasse et des députés du Parti Crédit Social du Canada. Si à un certain moment le comité de la procédure et organisation est saisi de cette question et qu'à ce moment-là les membres du comité après un examen approfondi de la situation, s'il est jugé qu'il y a eu des abus et qu'on devrait modifier le Règlement de façon à le rendre plus pertinent et plus efficace, je suis prêt à

[M. Lambert (Bellechasse).]

accepter que l'on modifie le Règlement afin de le rendre plus conforme à la démocratie, et afin de permettre aux députés d'obtenir une réponse plus rapide. Je pense que c'est alors qu'il y aura peut-être diminution du nombre des questions, parce que les réponses seront parvenues, et cela évitera de poser d'autres questions. Voilà, monsieur le président, la pensée que je voulais exprimer à l'occasion de ce rappel au Règlement du très honorable député de Prince-Albert.

● (1622)

[Traduction]

**M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je tiens seulement à faire remarquer que si j'ai bien compris, le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a répété une affirmation inexacte et trompeuse. Les 1532 questions inscrites au *Feuilleton* ne restent pas toutes sans réponse. Je pense que le vice-premier ministre (M. MacEachen) avait précisé très clairement que plus de 900 questions, soit plus de 60 p. 100, avaient déjà reçu une réponse.

Comme le député de Cumberland-Colchester-Nord est intervenu cet après-midi, je lui ferai remarquer, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai reçu de lui ce matin une question qui demandait une réponse plutôt immédiate. Il m'a demandé si comme partisan du parti progressiste-conservateur du Canada, je voudrais bien lui remettre \$25 ou plus le plus tôt possible. Je voudrais simplement assurer au député que cette question restera bel et bien sans réponse.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire ait clarifié cette question. Il est très facile de jongler avec les chiffres. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a donné l'impression à la Chambre que 1532 questions étaient restées sans réponse. C'est tout à fait faux. Comme le leader à la Chambre l'a précisé, quelque 900 questions, soit plus de 60 p. 100 ont déjà reçu une réponse.

Pour répondre au député de Grenville-Carleton (M. Baker), qui a voulu laisser sous-entendre que j'avais fait inscrire un certain nombre de questions au *Feuilleton*, qu'il me soit permis de préciser que j'en ai fait inscrire une de plus que lui, c'est-à-dire une seule et lui aucune. Nous n'abusons pas de ce droit. Il y a moins de 500 questions inscrites au *Feuilleton* actuellement et il y a 264 députés à la Chambre. Si chacun n'en demandait que deux, il n'y en aurait pas beaucoup.

Je reconnais à chacun tout comme un grand nombre de députés ici, le droit de poser des questions. Je ne nie pas qu'il soit difficile de répondre à certaines questions. Il y a cependant une chose que j'aimerais que l'on fasse, ce serait d'inscrire sous la réponse le montant qu'elle a coûté. Nous devrions peut-être parler d'économiser certaines sommes relativement aux questions posées. Il serait grand temps que la Chambre sache que certaines questions coûtent très cher. Peut-être qu'en modifiant le Règlement, ce que la Chambre acceptera peut-être de faire un jour, nous devrions exiger que les dépenses engagées pour répondre à certaines questions soient inscrites avec les réponses. Certaines de ces questions sont outrées, elles demandent d'énormes recherches, et il coûte parfois très cher d'y répondre.